



Charte Relations Fournisseurs et Achats responsables



Contexte et enjeux :

L'objectif de la Charte « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » (RFAR) TAKOMA vise à structurer la démarche Achats Responsables, améliorer les pratiques d'achats, tout en facilitant le dialogue avec les fournisseurs (*).

Cette démarche s'intègre dans la stratégie RSE globale de TAKOMA. La fonction Achats chez TAKOMA intervient de façon transverse sur les 4 axes d'engagement RSE définis : Environnement / Sociétal / Gouvernance / Numérique Responsable.

TAKOMA attache une importance à cette fonction et met en œuvre toute action contribuant à améliorer la relation avec ses fournisseurs.

L'activité de TAKOMA est peu dépendante des Achats par rapport à la moyenne des entreprises française (avoisinant 50% du CA en moyenne tous secteurs d'activité confondus).

Le poids de la sous-traitance dans le total des Achats est largement majoritaire. Pour mener à bien ses projets, TAKOMA fait appel à la sous-traitance. Une attention particulière sera portée sur les sous-traitants, intervenant sur les différents projets, de manière récurrente ou ponctuelle.

Dans cette Charte, on entend par « Acheteur » : tout collaborateur TAKOMA habilité à réaliser un achat au nom de l'entreprise (produits, services ou prestations), y compris les chefs de projet.

LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE RFAR TAKOMA

1. Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants

TAKOMA respecte les délais de paiement et paye les factures au plus tard dans les délais contractuels ou légaux.

L'entreprise veille à la fluidité du processus de paiement de bout en bout.

Elle sensibilise tous ses fournisseurs et sous-traitants à transmettre rapidement leurs factures.

L'objectif est de zéro facture payée après le terme des obligations réglementaires ou contractuelles.

2. Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives

Le respect des engagements contractuels et une démarche d'écoute active sont les gages d'une relation fournisseur loyale et apaisée.

TAKOMA s'engage à développer des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs stratégiques et sous-traitants en collaborant sur leurs complémentarités de compétences et d'expertises suivant les projets.

3. Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs ou sous-traitants

Le poids trop élevé d'un client dans l'activité d'une entreprise peut être un facteur de risque en cas d'évolution brutale du volume d'affaires.

Chez TAKOMA, la sous-traitance représente une part importante dans le total des Achats.

Les sous-traitants sont sollicités pour des prestations de service (dont traduction, formation, conseil, audit) et peuvent être sollicités ponctuellement pour un projet spécifique. Leur statut juridique se rapproche le plus souvent de l'entreprise individuelle ou micro entreprise (EI, EURL, SARL, SASU,...), TPE ou PME.

Cette configuration engage TAKOMA sur une responsabilité particulière dans la relation vis-à-vis de ces acteurs. Certains projets peuvent amener une situation de dépendance d'un sous-traitant vis-à-vis de TAKOMA. Les acheteurs chez TAKOMA, dont les chefs de projet, s'engagent à rester attentifs aux situations de fragilité pouvant naître des situations de dépendance.

TAKOMA, par le moyen de remontée d'informations, s'engage sur ce point de vigilance vis-à-vis des sous-traitants (Questionnaire « La voix des Fournisseurs »).

4. Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie

Pour apprécier l'offre mieux-disante, les acheteurs TAKOMA s'attachent à suivre les règles de Bonnes Pratiques des Achats Responsables.

Sur les achats de produits tels que fournitures bureau, équipements informatiques, logiciels DSI, une attention particulière sera portée sur le choix du fournisseur, en appréciant le coût total de l'achat (prix, coûts logistiques, risques en termes de réapprovisionnement, réparabilité des appareils, problèmes de qualité et d'image).

5. Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale

Le Guide des bonnes pratiques des Achats Responsables intègre des critères RSE.

Toute activité économique génère des répercussions économiques, financières, également sociales et environnementales.

TAKOMA veille à atténuer les impacts négatifs en prenant en compte dans ses pratiques d'achat :

- critères environnementaux : des enjeux liés à la consommation d'énergie, de matières premières, du traitement des déchets et de la problématique du cycle de vie.
- critères sociétaux : en favorisant des acteurs engagés dans l'économie sociale et solidaire.

6. Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation

Les Achats sont majoritairement centralisés au siège de Garches.

Toutefois, TAKOMA souhaite développer des partenariats sur ses différents territoires et privilégier des fournisseurs locaux et les circuits courts quand la typologie des achats le permet.

7. Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats

Tout acheteur chez TAKOMA s'engage à :

- adopter un comportement éthique et responsable à l'égard des fournisseurs,
- à lutter contre la corruption et éviter toute situation susceptible de générer des conflits d'intérêts,
- s'efforcer d'établir un cahier des charges en adéquation avec les justes besoins des prescripteurs et utilisateurs.

Ces règles sont précisées dans la charte Ethique (Chapitre V – « Adopter les bonnes pratiques dans la gestion des affaires »).

8. Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs

TAKOMA souhaite renforcer une relation client-fournisseur fondée sur le respect et la responsabilité réciproques.

Le guide des Achats Responsables recommande l'ensemble des bonnes pratiques de la fonction Achat chez TAKOMA.

TAKOMA s'engage dans la mise en place d'une écoute active de la voix de ses fournisseurs et sous-traitants.

La vision de la fonction Achat chez TAKOMA et la qualité de la relation que l'entreprise entretient avec ses partenaires est mesurée annuellement. Les indicateurs font l'objet d'un suivi et d'un plan d'actions associé. (Voir Questionnaire « Voix des Fournisseurs »).

9. Un Médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise

TAKOMA souhaite faciliter et promouvoir le dialogue, prévenir d'éventuels conflits fournisseurs. Nicolas BERTOCCI, en sa qualité de « Médiateur Fournisseurs » a été formé à la médiation, aux principes de neutralité et de respect de la confidentialité (Formation mai 2023 - Service Médiation des entreprises, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance).

Avec une très bonne connaissance de l'entreprise, la confiance des dirigeants, il n'est pas rattaché directement à la fonction Achat. En cas de différend, il peut intervenir auprès des responsables opérationnels et services internes (achat, comptabilité, ressources humaines) de l'entreprise, auprès des fournisseurs, et des clients.

S'il est sollicité de l'extérieur, il peut également aider à identifier les bons décideurs au sein de son entreprise.

() Fournisseurs : Fournisseurs, prestataires, sous-traitants, fabricants, distributeurs, importateurs.*